



Pomy, le 3 septembre 2020

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2020 – 04

Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis municipal No 2015 - 05 pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de soumettre à la validation du Conseil général le dépassement final du crédit de construction accordé dans le cadre du préavis No 2015-05 « Demande d'un crédit de CHF 4'500'000.- pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente ».

Il entend regrouper de manière détaillée et en toute transparence l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension des diverses phases du chantier, des problèmes rencontrés et de leurs incidences sur les dépenses engagées.

Néanmoins, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal 2020-04, relatif à une demande de crédit complémentaire d'investissement de CHF 316'000.- pour le dépassement de crédit alloué dans le cadre du préavis 2015-05 pour la construction d'une grande salle.

HISTORIQUE ET CREDIT

Le but de ce chapitre est d'informer le Conseil général sur les causes des travaux complémentaires non prévus initialement, ainsi que les améliorations survenues durant toutes les phases du chantier. Ceux-ci ont engendré un dépassement de crédit global par rapport à ce qui a été alloué par le conseil.

En guise de préambule, il est rappelé que le chantier a débuté le 26 octobre 2016 et s'est achevé en décembre 2018. Les utilisateurs du bâtiment ont pu utiliser les locaux au début de l'année 2019. Actuellement, nous sommes toujours en discussion pour les derniers travaux de finition et de mise en conformité.

A la suite de l'incendie du 3 décembre 2014 et aux importants dégâts subis par le bâtiment, la municipalité a proposé au Conseil général de sécuriser le site et de démolir l'édifice rendu

dangereux. Un crédit de CHF 150'000.- a été accordé par le Conseil général sur la base du préavis No 2015-04 du 1^{er} juin 2015.

Les travaux ont commencé par la démolition et la sécurisation de la grande salle de Pomy à l'aide de ce budget.

Une demande de crédit de CHF 4'500'000.- pour la construction d'une salle polyvalente a été approuvée lors de la séance du 5 octobre 2015. Le solde du financement provenant de la participation de l'assurance incendie ECA pour un montant estimé de CHF 1'500'000.-.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil général a autorisé la vente de 180 actions « Romande Energie », préavis No 2016-04 du 21 mars 2016 et de porter le produit de cette vente sur un compte « réserves affectées » à la réfection de la grande salle communale.

Il a été décidé par le conseil général en séance du 30 mai 2016 de maintenir la construction d'un local commercial, tel que prévu dans le projet accepté du 5 octobre 2015.

Le préavis 2016-02, construction d'un local de répétition pour la fanfare et faisant également office d'abri PC est accepté, ainsi que de financer le surcoût de CHF 297'000.- avec le fonds de réserve « protection civile ». Ce montant sera confirmé et disponible dès que l'abri PC sera validé par les autorités compétentes.

Un crédit de CHF 150'000.- a été accepté par le Conseil général lors de la séance du 24 juin 2019 pour l'aménagement d'un local d'accueil de jour des enfants.

COÛTS DE CONSTRUCTION

Le montant de la construction de la nouvelle salle polyvalente « la Poméranne » se monte à CHF 7'211'238.86. Auquel s'ajoute un solde de factures finales d'un montant d'environ CHF 40'000.-, qui doivent être encore honorées.

Par conséquent, le montant total de la construction se porte à CHF **7'251'238.86** réparti selon le tableau suivant :

Coût de construction	7'211'238.86	
Solde factures finales	40'000.-	
Préavis No 2015-04		150'000.-
Préavis No 2015-05		4'500'000.-
Participation ECA		1'839'044.45
Préavis No 2016-02		297'000.-
Préavis No 2019-02		150'000.-
Totaux	7'251'238.86	6'936'044.45
Demande de financement complémentaire		315'194.41
Montant total de la construction	7'251'238.86	7'251'238.86

Le dépassement lié aux travaux trouve sa cause pour les raisons majeures suivantes, à savoir :

Lors du terrassement, les conduites industrielles d'eau potable, de gaz et d'électricité ont dû être dévotées. Des fouilles ont été réalisées en lieu et place d'un système de pompage pour évacuer l'eau claire et l'eau usée de façon gravitaire. Le supplément est de CHF 150'000.-.

Le poste béton armé est également plus élevé que prévu. Pour un montant d'environ CHF 100'000.-.

Afin d'offrir une autonomie électrique à la salle polyvalente, un pan de toit a été couvert de panneaux photovoltaïques. L'ajout de batteries permet une consommation nocturne de l'énergie produite en journée. Cette option, choisie par la Municipalité, a engendré un surcoût de CHF 150'000.-.

Les honoraires supplémentaires de l'architecte, d'ingénierie et de suivi de chantier représentent un montant de CHF 100'000.-.

CHF 25'000.- sont attribués aux divers et imprévus.

Ce qui portent le montant des dépenses non budgétées à CHF 525'000.-.

Une participation plus élevée de l'assurance incendie ECA de CHF 339'044,45 ainsi que l'amortissement du bâtiment, réalisées en 2018 et 2019, pour un montant de CHF 230'000.- permettent de réduire la demande de crédit complémentaire.

Cependant, le total du crédit complémentaire se monte à CHF 316'000.-.

CONCLUSION

Ce bâtiment, à la vue de tous dès l'entrée du village, amène une image positive et dynamique.

L'importance d'une salle polyvalente moderne pour les sociétés locales, le groupement scolaire, ainsi que l'ensemble des citoyens est indispensable pour notre village.

Le montant final du dépassement exposé dans le présent préavis se répartit sur différentes plus-values, dues à des changements techniques opérés par la Municipalité. Telles que l'installation photovoltaïque et l'évacuation des eaux de façon gravitaire.

D'autres postes de constructions relèvent d'un manque d'adaptation du budget, ce qui amène une augmentation du suivi de chantier et des différents honoraires des prestataires.

Le Conseil général

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

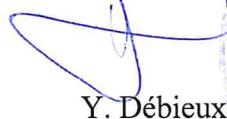
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2020 – 04 de la Municipalité entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- D'accepter le crédit d'investissement complémentaire de CHF 316'000.-.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 136'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 180'000.- du fonds de réserve bâtiments administratifs.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Y. Débieux

La secrétaire :


N. Dupertuis



Adopté en séance de Municipalité du 14 septembre 2020.